

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	19.05.2025	D584	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : JD/JS

DECISION

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	CESSION DE MATERIEL INUTILISE ATELIERS MUNICIPAUX – MATERIELS DIVERS VENTE EN LIGNE DE MATERIEL
-------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2025-732 du 17 mars 2025, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	19 MAI 2025
Date de mise en ligne sur site internet	19 MAI 2025

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers n'a plus l'utilité le conseil municipal a, par délibération 2021-256 du 08/04/2021, approuvé le principe de la vente de biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Webenchères ».

Suite à la fusion des plateformes « Webenchères » et « Agorastore », la mise en vente de matériel a désormais lieu sur la plateforme « Agorastore ».

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera inférieure à 4 600 € :

Quantité	Désignation	Numéro d'inventaire	N° Agorastore	Montant de la mise à prix en €
3	Lit de camp militaire blanc vintage	Hors inventaire		20€ l'unité
7	Lit de camp militaire kaki vintage	Hors inventaire		20€ l'unité
1	Petite table basse carrée	Hors inventaire		10€
1	Petite table basse ovale formica	Hors inventaire		10€
1	Lot de 3 chaises coque grises	Hors inventaire		15 €

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Le Maire décide :

- 1 - D'APPROUVER** la vente des biens ci-dessus référencés ;
- 2 - DE RELANCER** la vente, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50% ;
- 3 - DE CONCLURE** la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire ;
- 4 - DE DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250519-D584-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025
Publication : 19/05/2025